

Douai, le 10 juillet 2007

DEP-Douai-1138-2007 JMD/EL

Monsieur le Directeur du Centre
Nucléaire de Production d'Electricité
B.P. 149
59820 GRAVELINES

Objet : Contrôle des installations nucléaires de base

CNPE de Gravelines – INB n° 96 – 97 – 122

Inspection annoncée **INS-2007-EDFGRA-0029** effectuée le **6 juin 2007**

Thème : "Station de pompage".

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 11 du décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963 modifié, et à l'article 17 du décret n° 93-1272 du 1^{er} décembre 1993 modifié par le décret n° 2002-255 du 22 février 2002, une inspection annoncée a eu lieu le **6 juin 2007** au CNPE de Gravelines sur le thème "Station de pompage".

Suite aux constatations faites, à cette occasion, par les inspecteurs, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

L'inspection du 6 juin 2007 visait à établir un bilan de l'état de la station de pompage du CNPE de Gravelines et à examiner les procédures associées. Les inspecteurs ont réalisé, sur les 6 tranches, un contrôle visuel par sondage des pompes d'eau brute secourues (SEC), des filtres d'eau brute, de leur pompe de nettoyage (CFI) et de l'état des tuyauteries SEC se trouvant dans les galeries souterraines.

Les inspecteurs ont pu constater que l'ensemble des installations présente un état général visuel satisfaisant. Ils ont constaté une remise en état de certains matériels (pompes SEC) et des chantiers en cours sur les pompes CFI. Ces travaux font suite à l'inspections des 30 et 31 mars 2006. Toutefois, quelques matériels restent très corrodés, en particulier certains équipements des pompes CFI (brides, supports, boulonneries).

L'inspection a donné lieu à l'établissement d'un constat notable qui porte sur la remise en état d'un puits SEC de la tranche 3. Ce point avait fait l'objet de remarques en 2006, mais l'analyse des causes des infiltrations n'a pas été complète de sorte que le problème n'a pas été traité.

.../...

A – Demandes d'actions correctives

A.1 - Puits de la pompe 3 SEC 003 PO

Le puits de la pompe 3 SEC 003 PO présente toujours une très forte humidité au fond du puits. Les investigations sur l'origine de la présence de cette humidité, demandées suite à l'inspection de 2006, n'ont été que partielles. De plus compte tenu de cette humidité, les opérations de remise en peinture n'ont pu être effectuées, contrairement aux autres puits.

Demande 1

Je vous demande de mener des investigations complète sur l'origine de cette fuite et de me faire part du traitement que vous adopterez.

A.2 - Pomperie CFI

Les inspecteurs ont relevé de nombreuses dégradations au niveau des brides sur les tuyauteries en matériaux composites (niveau -13.10 m). Toutefois vous n'avez pas prévu de les remettre en état.

Demande 2

Je vous demande de mettre en œuvre un programme de remise en état de ces brides.

Le jour de l'inspection, les inspecteurs ont constaté des débordements d'eau au niveau des presses étoupe des pompes (3CFI 003PO, 6CFI 004PO). Cela occasionne une aspersion continue de la boulonnerie, des brides et supports des pompes. Le traitement du dysfonctionnement des systèmes d'évacuation d'eau par des demandes d'intervention (DI) n'est pas satisfaisant.

Demande 3

Je vous demande de mettre en place une maintenance plus efficace sur les systèmes de récupération de l'eau au niveau des presses étoupe.

A.3 - Galeries SEC

Les inspecteurs ont contrôlé les tuyauteries SEC se trouvant en galeries souterraines voies A et B de la tranche 3. Un chantier de remise en état de ces galeries était en préparation. Les écarts suivants ont été relevés :

- Voie A :
 - L'échelle d'accès à la galerie n'était pas fixée.

Demande 4

Je vous demande de vous assurer que les moyens d'accès aux galeries soient conformes aux règlements en vigueur.

- Voie B :
 - Une infiltration d'eau au niveau d'un caniveau en fond de galerie,
 - Un chemin de câbles corrodé et affaissé,
 - Des gaines de protection de câbles en acier fortement corrodée.

Demande 5

Je vous demande de m'indiquer l'origine de l'eau qui s'infiltré dans la galerie et les dispositions que vous allez prendre pour résoudre ce problème.

Demande 6

Je vous demande de procéder à la remise en état des chemins de câbles et des gaines de protection.

A.4 – Repérage des matériels

Lors de la visite de terrain, les inspecteurs ont constaté que certains matériels des tranches 4, 5 et 6 ne comportaient plus d'identification.

Demande 7

Je vous demande et de vous assurer que les différents matériels des installations disposent bien d'une identification.

B - Demandes de compléments

B.1 - Génie civil des locaux des pompes SEC

Certains massifs supportant les pompes SEC et CFI présentent des dégradations en surface au niveau du béton. Une expertise des massifs a été faite en début d'année et transmise à vos services centraux pour analyses.

Demande 8

Je vous demande de me communiquer les conclusions des analyses faites par vos services centraux ainsi que votre plan d'actions.

C - Observations

C1 : Les inspecteurs ont relevé de nombreuses dégradations au niveau de la pomperie CFI. La plupart des pompes présentent un, ou plusieurs, composants dans un état de corrosion généralisé avec gonflement et début de perte de matière. Un programme de rénovation de ces matériels est en cours.

C2 : Les supports et brides des tuyauteries situées à l'aspiration des pompes CFI des tranches 5 et 6 sont fortement corrodés. Vous nous avez indiqué qu'ils vont être remis en état cette année.

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui n'excèdera pas **deux mois**. Pour les engagements et actions que vous seriez amené à prendre, je vous demande de bien vouloir les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

P/Le Président de l'ASN et par délégation,
Le Chef de la Division,

Signé par

François GODIN